Envoyé en préfecture le 06/10/2017 Reçu en préfecture le 06/10/2017

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAITfiché le

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 70926-312_2017-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Séance du 26 Septembre 2017

Nombre de Conseillers: L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD

En exercice: 37 Présents: 30

Date de convocation : 20 septembre 2017

Absents: 2 Pouvoirs: 5 Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie Présents: BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-

Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.

N° CC 312/2017

Pouvoirs: Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.

Absents excusés: Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.

M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance

OBJET: Acquisition foncière Sur Lyand

Dans la perspective d'un aménagement du parking de Sur Lyand, il est proposé que la CCUR se porte acquéreur de la parcelle, Section F, « 133 Grange du Pré Henry » d'une contenance de 31 0 12 ca au prix de 0,50 €/m2 soit 1556 € net de taxes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle comme indiqué ci-dessus.

- AUTORISE Le Président à signer tous documents et à honorer les charges (géomètres, frais notariés).

> Pour extrait conforme, Le Président, Paul COTTERLAZ-RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2017 Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le

ID: 074-200070852-20170926-312_2017-DE

SLOW